CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA FÊTE DES POMPIERS

Le banquet

Le banquet de la St-Mamert réunissait hier dans la grande salle des fêtes des pompiers plus de 150 convives.

Il était environ trois heures quand les pompiers se sont mis à table. C'est le citoyen De Cœck, adjoint au maire, qui présidait, ayant à sa droite M. Hubert, commandant des pompiers de Roubaix.

Parmi les délégations étrangères des pompiers, nous remarquons M. Roger, capitaine, commandant de Croix (ville), M. Tom Boag, de la Fine Brigade (Croix-Holden). M. Lardinois, sous-lieutenant de Lille, M. Flament, adjudant de Tourcoing, M. Jovenaux, sous-lieutenant de Croix (ville), M. Vanoverschelden, sous-lieutenant d'Halluin. Une section de la musique municipale « la Grande Harmonie », assistait aussi à la fête.

Le service, qui est on ne peut mieux organisé, est sous la direction de M. Delannoy, sous-lieutenant qui a fait magnifiquement décorer la salle de verdures et fleurs printanières et de nombreux trophées de drapeaux tricolores.

Le menu suivant a été servi.

Potage tapioca
Langue de veau sauce vinaigrette
Bœuf nature épinards
Gigot flageolets
Poulet, salade
Beurre, Fromage Hollande et Gruyère
Vins
Bordeaux — Champagne
Desserts variés
Café, Cognac et Genièvre

Après le dessert, M. Hubert, capitaine commandant le corps des sapeurs pompiers a proposé un vivat à l'administration municipale.

Après que le vivat eut été chanté, le citoyen De Cock, adjoint, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Au nom de l'administration municipale, j'adresse les plus vifs remerciements à votre honoré commandant M. Hubert, en même temps qu'aux officiers, sous-officiers et sapeurs-pompiers qui, toujours ont apporté leur dévouement et se sont sacrifiés aux intérêts de notre cité roubaisienne.

Je propose un vivat au commandant.

Ces paroles sont applaudies, puis après que ce vivat fut chanté, M. Hubert prononça le discours suivant :

Messieurs,

Tout le corps des pompiers de Roubaix se joint à moi, nous sommes heureux de vous voir à notre table et de vous remercier d'avoir bien voulu honorer par votre présence notre banquet de famille.

C'est pour nous pompiers, une preuve, Messieurs, de votre estime et de votre sympathie dont nous vous sommes reconnaissants et vous pourrez compter sur notre dévouement.

Nous profitons de cette belle fête, qui se présente d'elle-même chaque année pour nous retremper par une vigueur et pour resserrer les liens de notre union fraternelle, puisque l'union fait la force.

Nous donnons l'assurance à M. le Maire, à MM. les adjoints et à MM. les conseillers municipaux de Roubaix qu'ils peuvent toujours compter sur notre intrépidité et sur notre entier dévouement pour éteindre les incendies au plus vite pour le bonheur du public.

Messieurs, nous vous sommes très reconnaissants pour votre sollicitude dans l'augmentation de solde accordée et nous espérons que vous nous accorderez une nouvelle pompe à vapeur en remplacement de celle usée, étant en service depuis 22 ans, afin de compléter le matériel de secours indispensable pour une lutte efficace contre l'élément destructeur.

Nos remerciements à mes chers collègues et aux sapeurs-pompiers des autres corps pour leur concours efficace dans les grands sinistres à Roubaix.

Nos remerciements à Messieurs les représentants de la presse qui signalent toujours nos actes en bons termes.

Permettez, messieurs, que j'adresse aussi à MM. les officiers, sous officiers, caporaux, sapeurs, tambours et clairons de Roubaix mes félicitations et mes remerciements pour le zèle et le dévouement déployés dans les incendies, et j'espère que tout le personnel de la compagnie aura à cœur de donner de nouvelles preuves de son courageux dévouement, afin que mes éloges ne soient jamais démentis.

Mes sincères félicitations aux lauréats de cette année, à M. Crepin, sergent qui a obtenu du gouvernement de la République, une médaille d'honneur de 2e classe, à M. Honoré Carlos, caporal, une mention honorable, tous deux braves et zélés serviteurs.

Buvons à la santé des autorités et à celle de tous ces messieurs, nos invités.

Je propose un chaleureux vivat en leur honneur.

Ce discours est vivement applaudi.

C'est ensuite M. Roger, capitaine-commandant des pompiers de Croix qui, dans un discours ému, retrace la vie toute de périls, d'abnégations et de sacrifices des pompiers.

M. Boux, du « Journal de Roubaix », M. Véran de l'« Avenir » et notre collaborateur, le citoyen Bailleul, prennent ensuite la parole au nom de la Presse, pour assurer le corps d'élite des pompiers de Roubaix de son concours le plus absolu.

Ensuite c'est le citoyen Carpentier A. conseiller municipal, qui ouvre la série des chants. Nous entendrons successivement M. Fournier, le directeur de la « Cœcilia », MM. Ramon, pompier, le citoyen Achille Lepers, adjoint, le citoyen Vaillant, conseiller municipal et M. Hubert commandant des pompiers.

Les applaudissements n'ont pas été ménagés aux chanteurs — c'était justice.

Un bal des plus animés a clôturé cette fête. Les pompiers se sont séparés en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Voici les résultats du concours de tir à la cible qui a eu lieu Grande Rue, au « Tir National ».

Il y avait 300 francs de prix.

1er prix, Langrené, tambour, 2 couverts argent, valeur 48 fr.; 2e Wante, sergent, une garniture de cheminée, valeur 40 fr., 3e Lucq, sapeur, 6 cuillerées à café, valeur 32 fr. 50, 5e Balcourt, sapeur, 1 cafetière, valeur 22 fr., 4e Destoock, sapeur, 1 service à découper, valeur 20 fr., 6e Crépin, sergent, un porte-cartes, valeur 20 fr., 7e Prévost, sapeur, une cafetière, valeur 18 f., 8e Caron, sapeur, 1 baromètre, valeur 18 f., 9e Velghe, caporal, 1 montre-nickel, 16 fr., 10e Bendet, sergent, un sucrier, valeur 15 fr., 11e Veevaert, sapeur, 12 cuillères à café, valeur 14 fr., 12e Dhin, sergent vétéran, une louche, valeur 10 fr., 13e Delvare, sapeur, 1 réveil, valeur 7 fr., Sinecster, caporal clairon 1 pince à sucre, valeur 5 f.50, 1re surprise, Vandeplussche, sapeur, 2e Devos, caporal.

Manifestation sympathique

Hier matin, vers 10 heures, une délégation comptant une trentaine de membres et représentant la section Lannoyenne du Parti ouvrier, ainsi que le groupe d'Avant-Garde » de Lys-lez-Lannoy, s'est rendue chez le citoyen de Cœck, adjoint au maire de Roubaix et secrétaire-général de la section lannoyenne.

Avant de lui offrir un superbe bouquet, le citoyen Labitte a prononcé le discours suivant :

« Citoyen,

Au nom des citoyens de Lannoy et de Lys, nous venons vous apporter nos félicitations à l'occasion de la confiance que les camarades de Roubaix ont bien voulu vous témoigner le 3 mai dernier.

« Ils ne pouvaient mieux choisir en donnant leurs suffrages au citoyen qui, depuis 1an 4 années a toujours combattu pour la cause des travailleurs!

« Nous membres de la section lannoyenne, nous avons pu apprécier votre courage, lorsque vous combattiez en tête de nos rangs.

Nous espérons que l'avenir sera la confirmation du passé et que vous continuerez à apporter tout votre dévouement à l'œuvre commune qui nous conduira la grande victoire, qui sera l'écrasement de l'exploitation capitaliste et l'affranchissement du prolétariat.

« Citoyen,

Au nom de la section Lannoyenne et du groupe l'*Avant-Garde*, permettez-nous de vous offrir ce bouquet gage de dévouement et de sympathie.

Vive les élus du Parti ouvrier !

Vivent les prolétaires unis. »

Le citoyen De Cock, remercie en quelques paroles émues et lève son verre aux succès futurs de la section lannoyenne et triomphe du Prolétariat.

Après un vivat chanté en l'honneur du nouvel élu, les camarades lannoyens regagnent leur localité, se donnant rendez-vous pour les luttes futures.

Une bonne œuvre

On se rappelle encore la mort malheureuse de Jean Fassin, la victime qui périt lors de l'incendie qui détruisit en partie le peignage Motte et Cie, rue d'Avelghem.

Des amis généreux avaient organisé, au bénéfice de la veuve et des enfants, une soirée chantante qui a eu lieu dimanche dernier à l'estaminet de la Mère Camus, rue de la Gare.

Cette soirée a produit la somme de 210 francs 25.

Toutes nos félicitations aux organisateurs.

Un Grave accident

Samedi soir, le jeune Stanislas Berger, dont les parents demeurent rue de Lannoy, près du Cheval Blanc, est tombé dans un pot de fer rempli de graisse bouillante servant à faire des pommes de terre frites.

L'enfant est assez grièvement brûlé au pied gauche. C'est M. Bole, docteur, qui lui a donné des soins.

Le jeune Stanislas qui est âgé de huit ans devra se reposer au moins pendant 15 jours.

Le retour de la Cœcilia

Nous avons annoncé hier les magnifiques succès obtenus par la chorale la Cœcilia au concours de Meaux.

Cette société rentrera ce soir à 7 heures à Roubaix. Il est à souhaiter que la population roubaisienne ne lui fasse une réception enthousiaste.

La réception officielle à la mairie aura vers 7 h. 1/2 du soir. Un grand nombre de sociétés musicales iront chercher les vainqueurs à la gare.

Chronique Colombophile

ROUBAIX. — Voici les résultats des concours de pigeons organisés par les fédérations, le dimanche 24 mai

CREIL. Organisé par la Fédération du Tilleul et donné au siège de la société le « Pigeon Messager », chez G. Rys, rue du Tilleul, 561 pigeons lâchés à 8 h. 35, vent nord ouest par M. Petit Louis, convoyeur.

1er prix Munaker, 2 poules, 2e Delvoye, Honneur, 3e Cornille G 5 p., 4e Potier 4 p. 5e Rinsfent Jean, 6e Gilmant Emile 2 p., 7e Smister 1 p., 8e Vergin 2 p., 9e Dupuis 2 p. R, 10e Lemaître Hermeur, 11e Hélin Honneur, 12e Potier 4 p., 13e Depreter 1 p., 14e Samale 2 p., 15e Rys 2 p., 16e Briet 1 p., 17e Noël Carlos concours, 18e Roussel Honneur, 19e Tassart 4 p., 20e Tassart 1 p. R., 21 Meubeu.

22e Tassart 1 p, 23e Courouble. 1 p, 24e Lambre 1 p, 25e Dulaurier Honneur, 26e Courouble 1 p, 27e Dervaux 1 p, 28e Etienne Motte 3 p. 29e Lerni 1 p, 30e Dainbrin 1 p. 31e Moulard 1 p, 32e Dorchies 1 p, 33e Dufourest 2 p.

34e Lomire Honneur, 34e Dhalluin 1 p, 36e Grulois 1 p RR, 37e Delbart Honneur, 38e Fievet, 39e Degrave, 40e Gilmant, 41e Deuœuf, 42e Deprrier, 43e Breda, 44e Caillien et 45e Leclercq.

Le premier pigeon a été constaté à 12 h 41 m. 35 avec une vitesse de 671 m. 97 et le dernier à 2 h 12 m. 15 avec une vitesse de 483 m. 21 à la minute.

Distribution des prix mardi soir

CLERMONT, organisé par la Fédération roubaisienne et donné au siège de la société « le Rossignol chantant », établis chez M. Bailleul, rue Desrême, près la rue du Moulin.

560 pigeons lâchés à 9 heures, beau temps vent ouest par M. Lucas, convoyeur.

1er prix, Baert V 3 poules, 2 Tettelin 3 p. 3 Eckhaut, 4 Dehewels 3 p. 5e Vanevanys, 3 p. 6 Bouchout, 5 p.

7e Corman 2 p., 8e Caby 2 p., 9e Varasse 2 p., 10e Grimonpont, 11e Carpentier 2 p., 12e Six Désiré 1 p., 13e Berton 1 p., 14e Vanhormie 3 p., 15e Baert 2 p., 16e Lutein 3 p., 17e Maes 3 p., 18e Vangouthens 3 p., 19e Colbaut, 20e Doncette 1 p., 21e Enneman 2 p., 22e Hoost, 23e Steen, 24e Turpin 2 p., 25e Latinis, 26e Wibaux 3 p.

27e Costenoble, 28e Vendendrisse 1 p., 29e Halkan 2 p., 30e Vanhorne 4 p., 31e Loucheur 2 p., 32e Delourne 3 p., 33e Grimonpent, 34e Varrasse 1 p., 35e Deffrenne 3 p., 36e Moreau 1 p., 37e Montois 2 p., 38e Mallaft 2 p., 39e Dubuquoy 2 p., 40e Ponthieu 1 p.

41e Leplat 1 p., 42e Vanhome 4 p., 43e Beausire 2 p., 44e Declercq 2 p., 45e Rosse 46e Deffrenne 1 p., 47e Vaegouthens 1 p., 48e Leclercq 4 p., 49e Lepers 1 p., 50e Parent 1 p., 51e Mortier 1 p., 52e Louchour, 1 p.

53e Vanrumbeck, 54e Vandevivre, 55e Staels, 56e Lovsfeld, le premier pigeon a été constaté à 12 h. 18 m. 10 s avec une vitesse de 779.61 à la minute et le dernier à 12 h. 43 m. 43 s. avec une vitesse de 659.14

Distribution des prix mardi soir

CHANTILLY. — Organisé par la Fédération du Centre et donné chez M. F. Beaumont, 208, rue des Arts. 177 pigeons lâchés à 9 heures vent ouest.

1er Brandeleir, 2e Beaumont, 3e Waquier 4 p., 4e Dhal Oscar 4 p. 5e Tanghe 5 p., 6e Renard 2 p., 7e Ed Beele 3 p., 8e Meyrinck 1 p., 9e Brandeleir 2 p., 10e Meyrinck, 11e Doutreligne 2 p., 12e Petit, 13e Lecomte 1 p., 14e Pateyn 1 p.

15 Arm Denduyts, 2 p., 16e Vandevyver, 17e Arm Denduyts, 2 p., 18e Marissal, 2 p., 19 Hespenet, 1 p., 20 Neyrinck, 21 Dmel., 22e Ladseus, 23e Debuy Jean-Baptiste.

Le premier pigeon a été constaté à 1 h. 29 m. 36 s. avec une vitesse de 646.48 à la minute et le dernier à 3 h. 17 m. 46 s.

Distribution des prix mardi à 8 h. 1/2 du soir.

Union fédérale. — Dimanche 31 mai, magnifique concours sur Rambouillet, offert aux amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 6 kilomètres (église St Martin prise comme centre) donné par la union fédérale roubaisienne, au siège de la société le Rapide, établie chez M. Louis Demeulder estaminet Bon Pierre, à l'angle des rues des Arts et de l'Epeule. Prix d'honneur, 200 francs, répartis en vingt prix de 10 francs, aux 20 premiers pigeons constatés.

Mise, 1 fr 75 par pigeon, les pigeons à 0,75 prennent part aux prix d'honneur et peuvent jouer des poules, poule unique à 0,10 c.

Poules facultatives à 0,25 c., 0,50 c. 1, 2, 3, 5, 10 et 20 francs.

Distances : Vandenberghe les seuls reconnues justes dans la région.

Inscription et mise en panier le vendredi 29 courant de 3 à 7 heures du soir.

Les constateurs devront être déposés la veille du lâcher, avant huit heures du soir, tout constateur irrégulier ou reconnu suspect sera rigoureusement refusé.

Convoyeur : M. J. Delloncker.

« Ce concours est la première étape pour Bordeaux 7 juillet, la seconde étape sera pour le 12 juin. »

Société l'Eclair affilé, chez Denis Desfontaines, 12, rue de Tourcoing

Tous les lundis sont jusque 7 heures. Mise en panier pour le dressage de Chantilly. Mise par pigeon, 0 20.

Avis Tous les mardis Arras et les jeudis Albert. La mise en panier la veille jusque 7 heures du soir. Il y aura 2 lâchés l'un pour six heures et l'autre pour huit heures.

DÉPURATIF DU Dr JACKSON

DARTRES..... ULCÈRES..... ECZEMAS..... VICES du SANG RHUMATISMES

Ce remède ne fatigue pas l'*Estomac*, agit rapidement, se prend sans dégoût et guérit pour toujours, comme peuvent l'attester les personnes qui l'ont employé. Flacon 5 f.

Dépôt principal : Pharmacie **Couvreur**, 20, rue Neuve, Roubaix, et toutes Pharmacies.

CROIX. — *Content et pas content.* — Sous la rubrique «Les redresseurs d'abus» le *Journal de Roubaix* critique la municipalité de Croix au sujet de la décision qu'elle a prise concernant la neutralité des instituteurs et institutrices qu'elle tient à leur voir observer vis-à-vis des pratiques religieuses.

Le journal des sacristies ajoute que si la municipalité avait pris le soin de se renseigner, elle aurait pu savoir que c'est de leur plein gré que les instituteurs et institutrices surveilleraient les enfants des écoles qui assistent aux offices religieux, et que ce que nous appelons ici à l'*Egalité* « une bonne décision » tombe absolument à faux par ce fait.

Nous répétons au « Journal de Roubaix » cette *bonne décision* a beaucoup plu au personnel enseignant qui n'assistait pas plus de son plein gré, à la messe et aux vêpres, que les ouvriers de Notre-Dame de l'Usine ne vont en retraite au *Château-Blanc* de leur propre initiative.

On sait comment les jésuites savent faire acquiescer (.) à leurs désirs les malheureux qui sont sous leur dépendance. Nous croyons plutôt pour *en finir* que le personnel enseignant de Croix s'était laissé faire une douce violence.

— *Une autre bonne décision.* — On sait que très souvent malgré les avis publiés par les affiches et la voie des journaux concernant des réservistes soit pour une période d'instruction soit pour une simple revue d'appel, il reste des gens qui ignorent quand même les obligations auxquelles ils sont soumis, de là des punitions quelquefois très sévères, les rappelient aux exigences du service militaire.

Pour obvier à ces inconvénients lors de la prochaine revue d'appel qui aura lieu le jour du prochain conseil de revision, la municipalité socialiste a chargé les gardes de la commune de passer au domicile des intéressés pour leur remémorer les obligations qu'ils ont à remplir.

Nous croyons certes qu'ils n'auront pas à s'en plaindre.

TOURCOING

Le républicanisme de M. le Maire

Papa Hassebroucq, le vieux maire réactionnaire de Tourcoing vient encore de faire des siennes.

Plusieurs sociétés étrangères étaient venues hier en notre ville pour donner une fête dans la salle de la Coopérative, rue de Tournai.

Ainsi que des affiches l'avaient annoncé plusieurs jours à l'avance, la réception devait avoir lieu à la gare, vers trois heures et les sociétés musicales devaient ensuite parcourir en cortège un itinéraire indiqué.

Le vieux potentat qui préside aux destinées de la ville de Tourcoing n'en avait pas jugé ainsi.

Alors que le matin il venait de donner l'autorisation à des sociétés de musique d'aller chercher à la gare et de conduire en triomphe à travers les rues de la ville l'archevêque de Cambrai venu à Tourcoing pour présider une conférence anti républicaine, notre maire démode a cru devoir interdire à nos amis de Lille et de Roubaix de suivre l'itinéraire prévu par les organisateurs et soumis en temps utile à son approbation.

Toute la police locale avait été mobilisée et se trouvait à la gare bien avant l'heure indiquée. La réception terminée le cortège allait s'engager dans la rue Louis Leloir lorsqu'aussitôt une forte escouade d'agents lui barra le passage.

La consigne était formelle ; soumis par la police d'avoir à prendre le chemin le plus court aux amis, afin d'éviter des troubles qu'auraient pu provoquer la juste colère de la foule, voulurent bien suivre les ridicules prescriptions de M. le maire et se mirent en devoir d'engager les camarades à ne pas manifester trop haut leur légitime indignation.

Le cortège composé de trois sociétés roubaisiennes, la fanfare la Paix, les trompettes l'Avant-Garde la chorale La Solidarité ouvrière, de trois sociétés lilloises, la fanfare l'Union, les chorales la Lyre des Travailleurs, l'Union chorale a suivi d'une foule nombreuse jusqu'à la rue de la Gare, la rue de Tourmay et fut encore arrêté par la police dès son arrivée devant le local de la Coopérative.

Sur la demande du public, les fanfares et trompettes entonnèrent l'*Internationale* qui, jouée à plusieurs reprises fut vivement applaudie.

Lorsque tout le monde eut pénétré dans la salle des fêtes plusieurs citoyens montèrent à la tribune et en des harangues enflammées flétrirent comme il convenait la conduite honteuse du vieux réactionnaire Hassebroucq qui empêche la libre circulation des sociétés ouvrières lorsqu'il tolère et favorise les processions et autres manifestations religieuses qui, celles-là, troublent l'ordre public en glorifiant le mensonge et l'hypocrisie.

En signe de protestation, plusieurs groupes ont parcouru la ville en chantant l'Internationale.

Ah ! elle débute bien notre municipalité, que M. Dron disait progressiste, pour peu que cela continue nous en verrons bientôt d'autres et nos voisins de Roubaix auront raison de dire que Tourcoing reste malgré tout inféodé au cléricalisme.

Nous attendons maintenant à l'œuvre les ouvriers qui en se prétendant républicains sont parvenus à se faire élire sur la liste de M. Dron.

Gageons qu'il ne s'en trouvera pas un seul ayant le courage de protester contre la tyrannie du père Hassebroucq.

Le concert de la Coopérative

La fête d'hier soir a obtenu le plus franc succès.

Toutes les sociétés inscrites au programme ont rivalisé de zèle et d'entrain pour donner le plus d'éclat possible à cette fête essentiellement socialiste.

Les nombreuses personnes qui se trouvaient dans la salle de la Coopérative étaient unanimes à exprimer toute leur satisfaction d'avoir assisté à cette fête familiale où des sociétés ouvrières ont pu montrer jusqu'à quel point les travailleurs poussent le souci de l'art et des distractions honnêtes.

La place nous manque pour mentionner selon leur mérite tous ceux qui se sont distingués hier soir. Nous devons toutefois des félicitations particulières au jeune trompette L. P., de l'Avant Garde de Roubaix qui, en véritable virtuose, a soulevé à plusieurs reprises les applaudissements de la salle entière. Ce merveilleux soliste se joue avec une aisance extraordinaire de toutes les difficultés, c'est on peut le dire, un artiste dans toute l'acceptation du mot.

En remerciant les camarades de Lille et de Roubaix de leur concours amical nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir de les retrouver souvent en notre ville ; d'ores et déjà nous pouvons leur assurer que le parti ouvrier de Tourcoing saura à l'avenir mobiliser ses forces et préparer des réceptions dignes et imposantes.

G DESCHEERDER.

TRIBUNE PUBLIQUE

Nous recevons la lettre suivante :

Mons eur le Rédacteur,

Veuillez, je vous prie, accorder l'hospitalité de vos colonnes à la réclamation suivante :

Un des principaux employés à la voirie de la ville, le sieur X..., celèbre par sa dureté à l'égard de ses sous-ordres ne néglige aucune occasion de faire sentir le poids de son autorité et se signale souvent par des actes d'un arbitraire révoltant.

C'est ainsi que chaque fois que les ouvriers se permettent d'arriver quelques minutes en retard à l'ouvrage, les malheureux sont des retenues importantes dont seul le sieur X... est cause.

Or il y a quelques jours un membre de la famille de notre employé vint à tour rôle pour l'usage en fin distribuer des lettres de faire part et M. X. qui a la prétention de vouloir servir les intérêts de la ville ne se gêne nullement pour mettre à son service particulier quatre hommes qu'il charger la distribution des mortuaires.

Estimant qu'il y a là un abus de pouvoir de la part de cet employé, je tiens à ce que le fait soit connu du public et je vous prie, *Monsieur le Rédacteur*, de vouloir bien vous faire l'écho de ma réclamation.

Un employé de la voirie.

Diamant de vitrier perdu

Le nommé Jules Duquenne, 15 ans, vitrier, demeurant rue de Gand, 338, a déclaré avoir perdu un diamant de vitrier dimanche soir dans la rue qu'il habite.

EN VENTE

A LA BIBLIOTHÈQUE DU PARTI

132, rue Montmartre, Paris

Socialisme, Révolution, Internationalisme, par Gabriel DEVILLE.
Prix 0,50. — Franco, 0,60.

La Collection de l'Ère Nouvelle (17 numéros)
Prix 10 fr. — Franco en gare, 11 fr.

Barbarie et Civilisation, par F. ENGELS.
Prix 0,30. — Franco, 0,40.

Roubaix - Socialiste, par G. SIAUVE-EVAUSY.
Prix 0,20. — Franco, 0,30.

GUERISON en 24 heures Poudre & Cigarettes ASTHME Grand prix Paris ÉCONOMIQUE EFFICACE CERTIFICATS de Médecins. Pharm. Dépôt L. BRUNEAU, Nº 1 rue de LILLE et toutes pharmacies

LILLE

UNE RIXE SANGLANTE

à Fives

Coups de couteau. — Un homme grièvement blessé.

Une rixe sanglante qui peut-être coûtera la vie à l'un des combattants a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi à Fives et a mis en émoi tous les habitants de ce faubourg.

Le cabaret Piens

Le sieur Henri Piens, âgé de 32 ans, tient avec sa femme, un estaminet au numéro 9 de la rue du Maréchal-Mortier.

Dans la nuit de dimanche à l'occasion des fêtes du Denier et de la Pentecôte il avait cru avoir l'autorisation de ne pas fermer sa maison, aussi toute la nuit les ivrognes des environs s'étaient réunis chez lui et avaient bu forces chopes.

Piens avait servi ses clients avec l'aide de sa femme.

La rixe

Vers deux heures du matin, cinq individus entrèrent chez Piens, s'attablèrent et demandèrent des chopes. Ils étaient tous en complet état d'ivresse et cet état ne fit que s'aggraver par suite de nombreuses libations qu'ils firent jusqu'à 3 heures.

A ce moment le cabaretier, jugeant sans doute que ses clients ne devaient plus avoir soif leur refusa les consommations qu'ils demandaient. Ceux ci protestèrent, la querelle s'envenima et bientôt se transforma en bagarre. Les 5 ivrognes se jetèrent sur Piens.

La femme de ce dernier, affolée, appela au secours son frère, le sieur Bayve qui habite la maison voisine et qui vint à la rescousse armé d'une pelle de jardinier.

Coups de couteau

Mais à l'instant où Bayve entrait dans la salle Piens s'affaissait sous le comptoir baignant dans son sang. Il venait d'être frappé de six coups de couteau. L'entrée de Bayve et le bruit des pas d'autres personnes mirent en fuite les forcenés. Bayve se lança à leur poursuite, parvint à atteindre l'un d'eux et lui asséna sur la tête un coup de pelle qui l'obligea à s'arrêter. Des agents qui arrivaient alors, l'emmenèrent au poste du 8e arrondissement.

La victime

Sur ces entrefaites, on avait relevé le malheureux cabaretier et on l'avait transporté sur son lit. Piens avait reçu cinq coups de couteau à la tête et un au poignet gauche. Le docteur Masset, appelé aussitôt, vint prodiguer ses soins à la victime et lui fit le premier pansement.

Hier dans l'après-midi, l'état d'Henri Piens s'étant aggravé dans des conditions très inquiétantes, M. le commissaire central, en même temps qu'il prévenait le procureur de la République priait le docteur Castiaux, médecin légiste, d'aller examiner le blessé. Le docteur Castiaux a déclaré que l'état de Piens était extrêmement grave.

Arrestation des coupables

L'individu arrêté aussitôt après la rixe est un nommé Achille Michiels, terrassier, demeurant rue de Lannoy, 40. Conduit au poste, il fut longuement interrogé par M. Barbier, commissaire, qui finit par lui faire dénoncer ses complices qui ont été mis en état d'arrestation hier matin à leur domicile.

Ce sont les nommés Charles Heindrickx et Michel Benoit, terrassiers, demeurant rue Pierre-Legrand, 221 ; Pierre Ghysels, tisserand, rue Adolphe Werquin et Jules De Ketijel, terrassier, rue de Lannoy. Ils seront aujourd'hui déférés au parquet.

Suicide mystérieux

Hier soir vers 9 heures, un individu du nom de Gaston Zoland, âgé de 30 ans, employé, disant venir de Dunkerque, entrait à l'estaminet Jean Bart, 39 b.s, rue de Tournai et demandait au patron une chambre pour se reposer.

Le patron accéda à ses désirs et Gaston Zoland monta dans la chambre mise à sa disposition et située au second étage.

Vers onze heures, les consommateurs présents dans la salle de l'estaminet entendirent un bruit semblable à une détonation. Immédiatement le patron et quelques consommateurs, pris de soupçons, grimpèrent l'escalier et ouvrirent la porte de la chambre du voyageur dunkerquois.

Ce dernier était étendu sur le lit, venant de se loger à la tempe droite une balle de revolver.

La mort avait été instantanée.

Une lettre laissée sur la table demandait que la sœur de Gaston Zoland fut prévenue. Cette dernière demeure à Lille, rue Pierre-Legrand, 253.

On ignore la cause de ce suicide.

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille. Imprimerie de l'*Egalité*.
28, rue de Fives, 28.

87

LA GRANDE FLIBUSTE

PAR

PAUL DUPLESSIS

TROISIÈME PARTIE

Montbars

Ils portent même cette espèce de licence à bord de leurs navires, dans les expéditions.

Chacun ne s'occupe que de soi, sans songer à son voisin.

Un flibustier a-t-il envie de chanter, tandis que son compagnon est plongé dans un profond sommeil, peu lui importe ; le dormeur est réveillé, il n'a pas le droit de se plaindre...

Toutes les contrariétés, dont l'effet est de fortifier la patience, d'exercer la force, d'habituer aux privations, doivent être supportées sans murmures.

Cette résignation est une partie essentielle de leurs principes.

Les flibustiers sont liés entre eux par une fidélité inébranlable : celui qui la viole — ce qui est fort rare, — en privant ses camarades d'une portion de leurs profits, doit s'attendre au châtiment le plus sévère.

Il est déclaré déchu de son nom et de sa propriété comme flibustier, et déposé sans vivres et sans vêtements dans une île déserte.

Pour prévenir toute jalousie et tout sujet de discorde, aucune femme ne doit être tolérée à bord des navires.

L'infraction à cette règle est punie, ainsi que la désertion d'un poste pendant le combat, de la peine de mort.

Le chef momentané qui commande le navire n'a pas, en cette occasion, le droit de grâce.

Le coupable serait le meilleur matelot et le plus redoutable combattant de l'équipage, que la sentence s'exécuterait ; sur ce point on est inexorable.

Une fois à bord, les règlements faits par les flibustiers eux-mêmes les empêchent de se battre entre eux.

S'élève-t-il une querelle, elle est ajournée jusqu'à ce que l'on soit revenu à terre : alors le duel a lieu à l'arme blanche.

Ces rencontres se terminent ordinairement par la mort des deux champions.

Chaque flibustier est obligé de tenir son fusil, ses pistolets et son sabre dans le meilleur état. C'est pour eux un objet d'émulation véritable.

D'après les règlements, le feu et la lumière doivent être éteints à huit heures du soir à bord des navires en course ; en même moment, les buveurs sont tenus également de vider sur le pont leurs bouteilles ; il est aussi défendu de jouer de l'argent aux dés ou aux cartes quand on est en croisière.

Je dois ajouter cependant que ces deux derniers règlements sont extrêmement mal exécutés.

Quand un flibustier, possesseur d'une barque ou d'un navire, entreprend une expédition, les hommes qui viennent servir sous lui s'engagent à lui obéir, s'ils ne veulent être privés de leur part du butin à la fin de leur course. On fixe ensuite un traitement à celui qui a fait les avances de l'expédition ; ce traitement, payé sur les prises, est énorme. Des indemnités sont accordées en outre au chirurgien et au maître-charpentier du bord.

Voilà à peu près, mon cher Louis, les renseignements les plus intéressants à connaître pour toi ; l'usage te mettra bien vite au courant des autres détails.

Quant à te parler du courage ou plutôt de l'intrépidité de ceux dont tu vas devenir le compagnon, cela est inutile.

Figure-toi tout ce que l'audace la plus extraordinaire est capable de produire, et tu n'auras pas encore une idée complète de la témérité que déploient ces gens-là.

Aussi beaucoup d'Espagnols sont-ils convaincus sérieusement que les flibustiers appartiennent tant soit peu à l'enfer et sont invulnérables.

Cette croyance aide considérablement à nos succès.

II

Le beau Laurent

Quarante-huit heures après son départ de l'île de la Tortue, de Morvan arriva à Léogane. La surprise que lui causa l'aspect de cette ville fut grande : jamais il ne se serait attendu à rencontrer sur cette terre de la boucanerie tant de luxe, d'élégance et de richesses.

De tous côtés son regard apercevait des habitations délicieuses, des magasins splendides encombrés de ces mille futilités ruineuses qui tirent leur prix élevé de la mode : des jeunes gens vêtus avec un goût exquis et montés sur de superbes chevaux de race espagnole ; des créoles charmantes, couvertes de dentelles et portées dans de magnifiques palanquins par de nombreux esclaves : partout, en un mot, l'abondance, le luxe, les raffinements d'une civilisation avancée.

— Quelle différence, dit-il en s'adressant à Montbars, entre Léogane et l'île de la Tortue ! C'est à ne plus se croire dans le même pays !...

— Cette différence s'explique fort aisément, Louis. On vient dissiper à Léogane l'argent qu'on a gagné en s'embarquant à la Tortue. Cette ville est le lieu de plaisance de la boucanerie ; en outre, le commerce qu'elle entretient avec l'Europe est des plus actifs et des plus considérables. Mais nous voici arrivés devant la maison du gouverneur, ou, comme on dit ici, devant le gouvernement ; veux-tu m'attendre ? je serai de retour dans cinq minutes.

A peine de Montbars s'était-il éloigné, que de Morvan fut distrait de ses réflexions par un bruit de musique qui approchait : presque aussitôt il vit les femmes créoles apparaître à leurs fenêtres, les piétons s'arrêter et les nègres danser en se frottant joyeusement les mains.

— Seriez-vous assez bon, monsieur, pour m'expliquer la cause de l'émotion que cette musique, dans le lointain, semble produire sur tout le monde ? demanda-t-il à un jeune homme qui passait.

— C'est le beau Laurent qui, débarqué depuis hier soir, fait ce matin un tour en ville !

— Qui appelez-vous le beau Laurent, je vous prie ?

— Quoi ! vous ne connaissez pas le beau Laurent ? répéta le jeune homme avec étonnement.

— Cette fois est la première que j'entends prononcer ce nom. Au reste, mon ignorance ne doit pas vous surprendre : je suis tout nouvellement arrivé à Saint-Domingue.

— Mais avant de venir dans nos parages, vous étiez quelque part ?

— C'est probable : j'étais à Paris.

— Eh bien ! est-ce qu'à Paris et à la cour on ne s'occupe pas du beau Laurent ?

— Pas que je sache, dit de Morvan en souriant.

— C'est incroyable, reprit le jeune homme. Je n'ai, il est vrai, jamais quitté l'île de Saint-Domingue, mais il me semblait cependant que la réputation de Laurent avait dû franchir les mers et s'étendre dans le monde entier.

Cette réponse, faite avec un ton de bonne foi et de conviction véritable, aiguillonna la curiosité de de Morvan, qui allait réitérer sa question ; mais son interlocuteur ne lui en donna pas le temps.

— Tenez, s'écria-t-il, le voici qui débouche au coin de la rue !... Je vous quitte pour aller le voir de plus près...

Le jeune créole s'éloigna aussitôt à grands pas, laissant de Morvan aussi intrigué que surpris.

— Ah ! bon ! s'écria Alain placé derrière son maître, voici les musiciens qui se dirigent de notre côté !... Quel malheur qu'au lieu de gratter sur des violons, ils ne jouent pas du biniou ! ça m'aurait fait danser...

De Morvan fut alors témoin d'un spectacle bizarre et étrange : il vit un homme jeune encore, grand et élancé, superbement vêtu, qui, escorté par quatre violons et deux flûtes, marchait à l'abri du soleil sous une espèce de dais en soie brodée d'or, que portaient quatre esclaves revêtus de livrées éblouissantes. La foule suivait respectueusement à quelques pas de distance cette singulière procession.

— Allons, canaillés, retirez-vous, vous m'empêchez de respirer à l'aise ! dit l'homme placé sous le dais en s'adressant à un groupe de nègres qui, les yeux démesurément ouverts, paraissaient le contempler avec une admiration sans bornes. Tenez, morveaux, voilà pour l'arack, ajouta-t-il, et il leur jeta une poignée d'or.

— Vive messié lé beau Laurent ! s'écrièrent les nègres avec un enthousiasme parfaitement justifié par cette magnifique aumône.

Au même instant, une fenêtre s'entr'ouvrit, et un bouquet de fleurs tropicales roula aux pieds du grand jeune homme.

(*A suivre*)